

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 18 décembre 2023

Délibération n° 2023_182
ECOLE ET CINEMA 2023-2024 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CINEMA JEAN EUSTACHE - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 41

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Maria GARIBAL.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 5

Mesdames, Messieurs : Ghislaine BOUVIER à Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Emilie MARCHES à Thierry TRIJOLET, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Aude BLET-CHARAUDEAU à Jean-Louis COURONNEAU, Jean-Charles ASTIER à Amélie BOSSET-AUDOIT.

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Samira EL KHADIR, Thomas DOVICH, Antoine JACINTO.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Gérard CHAUSSET

Madame Véronique KUHN, Adjointe au Maire Déléguée à l'Education, rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, il est proposé à la ville de Mérignac, en collaboration avec la direction des services de l'Education Nationale de la Gironde, la direction régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine et l'association Cinéma Jean Eustache, d'intégrer le dispositif national École et cinéma qui permet aux enseignants des écoles primaires d'inscrire à leur programmation pédagogique, des séances de cinéma pour faire découvrir à leurs élèves des films de qualité et visionnés en salle.

Ce dispositif coordonné au niveau national par l'Association " Les enfants de cinéma" se donne comme principaux objectifs :

- d'inciter les enfants à découvrir le chemin de la salle de cinéma comme lieu d'échange d'une pratique culturelle et de lien social,
- d'éveiller la curiosité et l'intérêt des élèves pour des films de qualité par la découverte d'œuvres cinématographiques contemporaines et du patrimoine visionnées en salle,
- d'intégrer l'approche de l'image cinématographique dans un travail plus large sur l'appréhension de l'image et une éducation au regard,
- d'inscrire la participation d'École et cinéma dans le projet de la classe ou le projet d'école,
- de contribuer au prolongement de l'opération dans les temps post et péri-scolaires en prenant éventuellement appui sur les divers dispositifs partenariaux locaux existants.

Le dispositif permet aux élèves de voir trois films pour les cycles 2 et 3 et deux films pour les petites et moyennes sections de maternelles, répartis tout au long de l'année scolaire.

Les élèves se rendent au cinéma de Mérignac qui s'engage à respecter le cahier des charges du dispositif, et à veiller notamment à la qualité de l'accueil réservé aux classes, ainsi qu'à la qualité des projections.

Ce projet d'action artistique et culturelle est désormais encadré par une convention annuelle qui précise les missions des partenaires.

L'Éducation Nationale prend à sa charge la coordination et la formation des enseignants inscrits au dispositif départemental « École et cinéma » et la rédaction de documents pédagogiques mis en ligne sur le site de l'opération Ecole et Cinéma en Gironde.

L'Association Cinéma Jean Eustache prend à sa charge le suivi avec les salles de cinéma et les communes associées, les formations, l'évaluation annuelle, l'organisation des visionnements destinés aux enseignants et la diffusion des documents d'accompagnement pédagogique.

La DRAC verse à l'Association Cinéma Jean Eustache une subvention annuelle pour le fonctionnement de la coordination « Ecole et Cinéma » en Gironde.

Les communes associées participent au financement du dispositif en l'inscrivant dans leur politique d'accompagnement des actions d'éducation artistiques et culturelles.

La Ville de Mérignac prendrait ainsi à sa charge le coût de la billetterie fixé à 2,60 € par élève et par séance ainsi que le transport des élèves jusqu'au cinéma de Mérignac qui assure la projection des films.

Les crédits afférents à cette opération sont prévus au budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 7 décembre 2023,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver les termes de la convention Ecole et Cinéma en Gironde pour l'année scolaire 2023-2024 telle que proposée ci-jointe ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec l'Association Cinéma Jean Eustache ainsi que tout autre document lié à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 46 voix pour



Gérard CHAUSSET
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 18 décembre 2023



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.